



# LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



N°28 -  
janvier 2008

SNPES-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris – tél. : 01.42.60.11.49 – fax. : 01.40.20.91.62

**Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,  
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !**

## EDITO : Le gâchis.

Lorsque l'on voit tous ces moyens dévolus aux CEF et aux EPM, un mot nous vient immédiatement à l'esprit : gâchis !

Gâchis pour les adolescents en difficulté, gâchis pour les personnels, gâchis pour le service public d'éducation de la PJJ.

Gâchis pour les adolescents, car l'intelligence serait d'allouer tous ces moyens aux services de milieu ouvert, aux foyers, aux centres de jour et de façon générale, à tout ce qui permet aux jeunes une inscription dans le lien social, une inscription dans le lien aux autres. Toutes choses, qu'en aucun cas, l'enfermement ne peut permettre.

Gâchis pour les personnels, car on leur fait croire qu'éducation passe forcément par contention et on les place ainsi dans un face à face empreint de rapports de force avec les jeunes.

Gâchis pour une administration qui, en se transformant à grands pas en une administration uniquement pénale, ne peut plus garantir le droit à l'éducation pour les jeunes en difficulté, auteurs de délits.

Nous ne le redisons jamais assez. De beaux locaux, le binôme surveillant éducateur, ne changent rien aux effets destructeurs d'une prison. Vouloir y faire vivre les jeunes comme dans un foyer ou faire croire qu'il s'agit d'un foyer entouré de murs un peu plus hauts participe d'une scandaleuse imposture.

## WELCOME A L'EPM DE LAVOUR

**Juillet 2007, Mathieu est incarcéré à l'EPM de Lavour (vol de chéquier), à plus de 2h de chez lui alors que le magistrat avait la possibilité de l'incarcérer à 40 kms. L'administration pénitentiaire ayant fait sa "pub" à renfort de visites et de notes administratives... L'EPM vient d'ouvrir, il faut faire du chiffre !**

**Première approche difficile**, il me faut prendre rendez-vous très à l'avance pour aller rendre visite au jeune, envoyer par fax la photocopie de la carte professionnelle, l'ordre de mission, motiver la raison de ma visite... toute cette paperasse s'explique et se justifie... L'EPM vient d'ouvrir... Il m'est aussi demandé de remplir une fiche navette et si possible de joindre le dernier rapport !

**Jour de visite en détention**, il pleut. Un pseudo auvent est censé protéger les visiteurs. Mais il n'a pas une fonction esthétique, il s'agit en fait d'une grille. Il pleut à flots, mais l'architecte a dû penser qu'on rentrerait à l'EPM sans trop attendre. Erreur : plus d'1/4 d'heure d'attente alors que je suis seule devant l'EPM. A travers l'hygiaphone, j'entends qu'un surveillant s'agace à coup de "mais je ne fais que mon travail, Madame". La madame sort et revient avec une robe noire aux bras. Il s'agit d'une avocate à qui il était exigé sa "tenue" pour pénétrer en détention. Ouf, j'échappe à une prise de tête avec un fonctionnaire vigilant, je ne porte pas encore l'uniforme ! Un autre surveillant compatissant vient enfin m'ouvrir me confiant que "c'est le bordel aujourd'hui, aucun permis de visite n'est arrivé". Je l'interroge sur le climat ambiant, le journal local quelques jours avant ayant fait part de violences à l'encontre d'un de ses collègues. Réponse lapidaire : "le problème, c'est qu'ils peuvent nous frapper, mais pas nous", le débat est clos ! Je passe le premier sas, il me faut déposer les vêtements du jeune au greffe, il les récupérera quelques jours plus tard. Toutes ses affaires seront photographiées pour éviter le racket, cela permet de faire l'inven-

taire à sa sortie. Je serre ensuite dans le 2<sup>ème</sup> sas la paluche à je ne sais qui du service éducatif de l'EPM, je n'ai pas entendu son nom et elle n'a pas nommé sa fonction.

**Enfin, je rentre dans l'ancre**. Vision terrible, toutes les cellules sont orientées en arc de cercle vers cette immense pelouse servant aussi de terrain de foot. Tous les mineurs sont derrière les barreaux, ils se hêlent, communiquent d'un coin à l'autre... Je suis accompagnée d'un éducateur pour traverser et les jeunes se manifestent soudain bruyamment en hurlant, sifflant... Le collègue est mal à l'aise et je suis assez déstabilisée par cet accueil ! Cette situation est inimaginable en maison d'arrêt. Je rencontre une partie de l'équipe éducative du quartier arrivants, le jeune y est toujours détenu depuis 12 jours au lieu des 7 jours prévus. Trop d'incidents dans les "unités de vie" et trop de risques... Le jeune ne correspond pas au profil, il est poli, respectueux, agréable, il ne devrait pas être là !

**Les collègues explicitent un peu leur désarroi**, les difficultés à gérer un conflit ou un incident quand il est impossible d'isoler le jeune et que tout se traite dans le groupe, les changements de comportement de jeunes calmes au quartier arrivant et qui ensuite, en "unité de vie", sont méconnaissables... Mathieu est face à moi, lui ne s'y trompe pas, les activités, le groupe, pour lui, c'est du leurre. Il me décompte les heures passées dans la cellule, les insomnies qui commencent... Il appréhende également son transfert dans une unité de vie, conscient des enjeux quand on arrive le dernier dans un groupe déjà constitué, me nomme le racket qui existe déjà autour des plateaux repas...

**Mathieu sort au bout de 22 jours de détention**, je ne rencontre aucun collègue, j'ai juste un échange quelques jours avant avec une éducatrice. Sur le trajet du retour, il est euphorique, ne cesse de me remercier. Son passage dans "l'unité de vie" s'est passé sans incident, il évo-

que la nouvelle unité, "l'unité stricte". Après être passé en cellule disciplinaire, d'après lui, "ils voient si on a déconné parce qu'on était en groupe, si on s'est calmé, on revient dans son unité et si on n'a pas changé, on reste là".

**Il me parle des cigarettes qui circulent**, évoque la "complicité" de certains surveillants pendant les parloirs. Il me dit que depuis 3 semaines, il n'y a plus d'activité et qu'ils ont eu droit à la télé tout le week-end pour compenser. Il m'explique ce qu'il a compris du fonctionnement "le surveillant est là pour surveiller et l'éducateur pour éduquer". Il me narre un incident où il a été impliqué. Le "jeu" consistant, d'une petite cour intérieure, attenante à chaque "unité de vie", à lancer des cailloux dans une autre cour au moment des repas et de la pause après le repas. L'éducatrice avait donc posé l'interdiction de jeter des objets et, naturellement ils

n'étaient que trois à l'avoir fait, mais... Punition collective : il est demandé à tout le groupe de remonter en cellule. Refus : pourquoi tous, alors que seulement trois sont impliqués ?

**Un surveillant, "un gradé", vient négocier avec le groupe** en promettant que si le groupe réintègre les cellules, aucun incident ne sera noté. Fin de l'incident ? Nenni. Le lendemain, le surveillant du groupe, qui était absent la veille, leur parle de l'incident. La rébellion s'organise, l'information circule d'une "unité de vie" à l'autre, le mot d'ordre est de passer une nuit blanche. Mathieu continue de me raconter : "on a tout jeté, ce qu'on avait dans nos cellules, les gels douche... Les surveillants sont passés dans la cour, on a continué... Il m'explique aussi « qu'un incident collectif en prison, c'est moins grave qu'un incident individuel » (et ils l'ont bien compris !). Il ne prend pas cons-

science de la gravité de cette "rébellion", du risque de blesser un surveillant... La loi du plus fort et du groupe est à l'œuvre

**Tout ce quotidien de l'EPM n'est que le témoignage de Mathieu** et mon ressenti lors d'une visite dans les lieux. La loi du silence semble aussi à l'œuvre dans l'équipe de l'EPM, je n'ai pas été informée, ni de l'incident, ni du transfert du jeune, ni de son inactivité... Aucune copie de note adressée au magistrat sur le temps de détention de Mathieu ne m'a été transmise.

**La présence massive des éducateurs et le fonctionnement collectif calqué sur celui d'un foyer ne font pas le poids face à la prégnance du vécu d'enfermement et des règles pénitentiaires qui dominent.**

**Une prison reste une prison...**

## BUDGET DE LA PJJ :

**Le compte n'y est pas et l'enfermement reste privilégié.**

**Grande première, au ministère de la Justice la ministre n'a pas daigné informer directement les organisations syndicales donc les personnels. Elle a préféré réserver ses interventions aux médias. Elle a obligé chaque directeur d'Administration Centrale à convoquer dans l'urgence et à la même heure les syndicats dans leurs directions respectives. De quoi avait-elle peur ?**

Alors que la ministre de la justice se vante d'avoir obtenu un budget en augmentation de 4,5%, la PJJ, quoiqu'en dise sa direction, y fait figure de parent pauvre : d'une part, l'augmentation de son budget (+ 1,6 %) ne compensera pas l'inflation prévue ; d'autre part, les autres directions voient leur budget augmenter pour les services judiciaires de 5,1 % et pour l'AP de 6,4 % !

En ce qui concerne les créations d'emplois, la présentation entre le ministère et la DPJJ n'est pas la même au niveau des emplois créés : 100 pour la Garde des Sceaux et 147 pour la PJJ et quel que soit le chiffre exact, il est ridicule au regard des 1615 créations ministérielles. Mais les incohérences ne s'arrêtent pas là : même sur les lieux d'implantation des établissements et sur les créations de places, les avis divergent !

Enfin, les chiffres présentés par la DPJJ ne sont pas comparables avec ceux de l'an passé, les présentations et les rubriques diffèrent : difficile alors de s'y retrouver et d'informer les personnels. Peut-être voudrait-on leur cacher des choses indicibles ou inavouables ? Dans ce maquis de chiffres et de camemberts en couleurs, aussi esthétiques qu'inutiles, il convient de mettre en avant plusieurs éléments :

### **CREATION D'EMPLOIS**

La priorité reste encore une fois l'enfermement avec l'ouverture en 2008 de 3 EPM et de 10 CEF (dont un public). Ainsi, les 100 emplois créés, dont par ailleurs la direction se garde bien de préciser les corps concernés et même les catégories, concerneront les 3 EPM et le nou-

veau CEF public. Et sur ce point au moins la ministre et la direction sont d'accord !

### **GESTION IMMOBILIERE**

La DPJJ annonce la "construction de 96 places d'hébergement". De fait, il s'agit de la rénovation ou de la reconstruction de structures prévues de longue date. Sont concernés : 7 FAE (Liévin, Quimper, La Roche-sur-Yon, Laon, Clermont-Ferrand, Melun, Mont-de-Marsan) et 1 CEF (La Chapelle-Saint-Mesmin). En réalité il n'y aurait qu'une trentaine de places réellement créées. Pour sa part, la GDS parle de 130 places d'hébergement livrées en 2008 qu'elle décompose en 118 places en CEF et 5 pour le FAE d'Angers qui passera de 7 à 12 places. Etre ministre de la Justice n'implique pas automatiquement de capacités particulières en calcul !

### **CREDITS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT**

En ce qui concerne ces crédits, les informations sont des plus succinctes : 2 M€ pour la remise aux normes des hébergements, 37 M€ pour les 8 constructions nouvelles ; 49 M€ en immobilier ; 7 M€ pour l'ENPJJ à Roubaix.

Pour le fonctionnement, seule est indiquée l'idée de "poursuivre le développement de marchés pluriannuels". Rien n'est indiqué pour l'amélioration des crédits alloués aux services existants. Et à aucun moment n'est évoqué la charge budgétaire supplémentaire que représente le transfert du coût des activités socio-éducatives en EPM à la PJJ.

**De nouveau en 2008, le budget de la PJJ est entièrement déterminé par la mise en place des orientations sécuritaires : CEF, EPM. L'existant est toujours menacé avec les mesures en attente, les nouvelles directives que sont la mesure d'activité de jour et les BEX (Bureau d'Exécution des peines), les projets de réorganisation de la carte PJJ.**

**Plus que jamais, la défense de nos missions et des personnels est à l'ordre du jour !**